

DELIBERATION N° 217\_DE 04112022

**Autorisation de remisage à domicile de certains véhicules de service**

***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,***

Le quatre novembre deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 20 octobre 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 15

-Nombre de membres votants : 21

Membres titulaires du Conseil d'administration :

***Présents***

*Collège des communes affiliées*

*Titulaires :*

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSAU Jacques, M. GOT Alain, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. RALLO François, M. REMEDI Bernard, M. TAHOCS Antoine, M. VILA Jean

*Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)*

*Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme PUJOL Danielle (Suppléante de M. DUSSAUBAT François)

***Absents excusés***

*Collège des communes affiliées*

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. SOLE Jean-Michel, M. THIBAUT Jean-Jacques

*Collège des établissements affiliés*

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean, M. PUIG Louis

*Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)*

Mme BACH Marie (*Perpignan*), M. LACAPERE Rémi (*CD*), Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*)

***Représentés ayant donné pouvoir***

Mme CHAMBON Jean-Louis à M. TAHOCS Antoine

M. PAILLES Roger à M. GARRABÉ Robert

Mme ROLLAND Martine à M. NIFOSI Christian

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. PLA Raymond

M. SOLE Jean-Michel à M. RALLO François

M. THIBAUT Jean-Jacques à M. GARSAU Jacques

***Personnalités invitées***

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent

DELIBERATION N° 217\_DE 04112022

Conseil d'Administration du 04 novembre 2022

Pour assurer correctement les missions « d'Archiviste » et de « Déléguée à la protection des données », qui nécessitent de nombreux déplacements, il est nécessaire de permettre aux agents concernés de remiser à domicile leur véhicule de service.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale, prévoyant l'attribution d'un véhicule par nécessité absolue de service à certains agents territoriaux,

**Le Conseil d'administration,**

**Après en avoir délibéré,  
DECIDE de :**

- **FIXER** de la façon suivante la liste des missions ouvrant droit à un remisage à domicile des véhicules de service :
  - Délégué(e) à la protection des données personnelles
  - Archiviste
- **CONFIRMER** que l'usage privatif du véhicule est strictement interdit
- **CHARGER le Président** de préciser par arrêté les conditions d'utilisation des véhicules

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

PERPIGNAN, le 04 novembre 2022



Le Président,

**Robert GARRABE**

*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*- Transmis au représentant de l'Etat le :*

**08 NOV. 2022**

*- Affiché le :*

**08 NOV. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20221108-DE-217-04112022-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2022  
Date de réception préfecture : 08/11/2022

217\_DE 04112022

P2/2